

# FONDS DU CANADA POUR LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS

(2012-2013 à 2017-2018)

## APERÇU

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) est mis en œuvre par la Direction générale des arts de Patrimoine canadien (PCH). Il fournit une aide financière aux organismes canadiens sans but lucratif qui se spécialisent dans la formation artistique ciblée, intensive et axée sur la pratique afin de préparer les étudiants à une carrière professionnelle à l'échelle nationale ou internationale.

## BUDGET ANNUEL MOYEN SUR CINQ ANS



## PERTINENCE

Le FCFSA répond à plusieurs priorités de PCH et du gouvernement fédéral. Il soutient l'accessibilité du contenu culturel canadien, la formation artistique au Canada et la reconnaissance publique par le gouvernement fédéral de l'importance des artistes et de leur contribution à la société canadienne.

## LA CULTURE ET LES PRESTATIONS ARTISTIQUES ONT CONTRIBUÉ DE FAÇON IMPORTANTE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET À LA PROSPÉRITÉ

- Contribution de **53,8 G\$** au PIB et création de **652 406** emplois en 2016
- Accueil de **20 millions touristes** en 2017
- Stimulation de dépenses touristiques secondaires**
- Contribution à l'identité culturelle**
- Attraction de travailleurs chevronnés** qui aident à rendre les entreprises canadiennes concurrentielles

## PARTICIPATION DES CANADIENS AUX ARTS ET À LA CULTURE (2016-2017)

**88%** ont assisté à des spectacles

## NOMBRE DE DEMANDES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PLACES PAR ANNÉE



Sans les fonds publics, certains organismes de formation artistique n'auraient pas été viables. Le FCFSA étant le seul programme à fournir un financement opérationnel cohésif et pluriannuel aux organismes de formation professionnelle artistique, il a donc reçu **beaucoup de demandes**.

## EFFICACITÉ

Le FCFSA a soutenu la mise sur pied d'établissements de formation de grande qualité et le développement d'artistes professionnels qui connaissent du succès. De plus, les organismes financés par le FCFSA sont reconnus comme des chefs de file dans leur domaine et offrent une formation pratique et pertinente aux étudiants dans le cadre d'un enseignement de grande qualité. Cependant, il a été déterminé que la définition de l'excellence (c.-à-d. du plus haut niveau) n'est peut-être pas appropriée pour toutes les formes d'art autochtone.

# NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTUDIANTS ET DE DIPLÔMÉS (2012-2013 À 2017-2018)

Étudiants inscrits

19 522

Diplômés

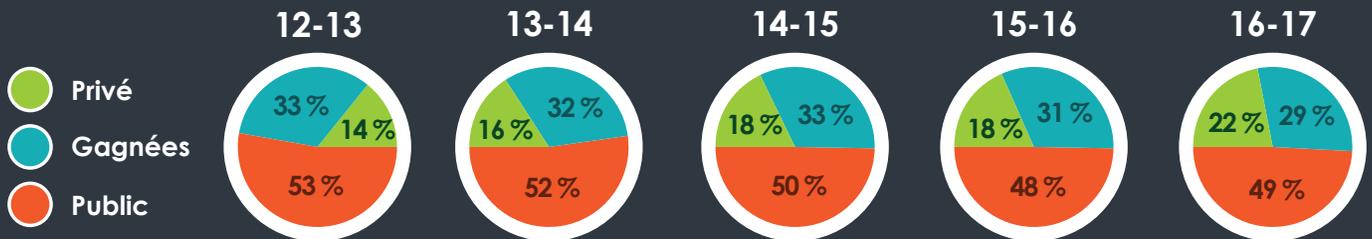
13 100

67 %

Le financement du FCFSa a aidé les organismes de formation à acquérir une **stabilité financière**. Cela est particulièrement vrai pour les organismes autochtones et les organismes des minorités ethnoculturelles et racialisées, qui ont de la difficulté à obtenir du financement privé.

## POURCENTAGE DE FINANCEMENT PAR SOURCE (GAGNÉ, PUBLIC ET PRIVÉ) POUR CHAQUE EXERCICE

Les organismes financés par le FCFSa sont encouragés par le programme à avoir une combinaison de **recettes gagnées, de financement public et de financement privé**.



## EFFICIENCE

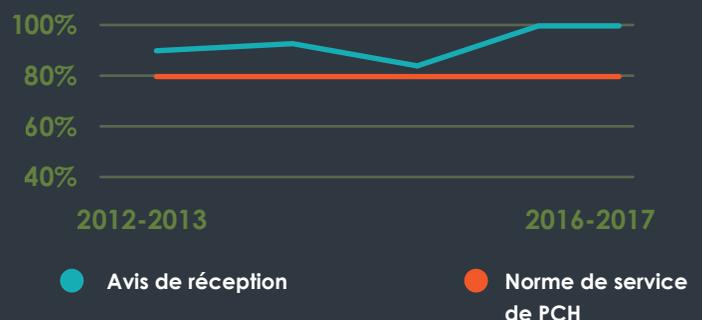
Le FCFSa utilise de manière systématique et rigoureuse des **critères d'admissibilité et d'évaluation**, des **visites sur place** et des **évaluations d'experts** pour s'assurer que les ressources allouées sont dépensées de manière efficiente.

Les organismes financés par le FCFSa forment des **diplômés hautement qualifiés** dont l'excellence est reconnue au pays et à l'étranger.

**66%** des diplômés travaillent dans leur domaine.

**1 sur 3** a reçu un prix régional, national ou international soulignant son excellence.

## NORMES DE SERVICE



La **norme de service** quant au temps pouvant s'écouler avant qu'on accuse réception des demandes a été **respectée** dans une large mesure (**83 % à 100 %**) par le FCFSa pendant les cinq années de la période d'évaluation.

Même si, de 2012-2013 à 2016-2017, le programme n'a pas respecté les normes de service pour l'avis de décision en matière de financement, les données préliminaires pour l'exercice 2017-2018 semblent indiquer que ce délai s'est considérablement amélioré.

## CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES PANGOUVERNEMENTALES



Les **exigences en matière de langues officielles**, conformément à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, ont été **respectées**.

L'ACS+ a été utilisée pour **repérer les obstacles systémiques** dans les lignes directrices et les modalités du FCFSa. Certaines communautés en situation minoritaire ont été ciblées avec succès.

## RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que le sous-ministre adjoint principal du secteur des Affaires culturelles :

- #1** examine la faisabilité, les avantages et les répercussions d'un modèle de financement à deux volets pour le FCFSa dans le cadre du budget existant;
- #2** collabore avec les organismes artistiques autochtones pour cerner les obstacles à l'acceptation des demandes, élabore des options pour surmonter ces obstacles et mette en oeuvre une approche qui, ultimement, permettra d'accroître le nombre de diplômés hautement qualifiés.